



Comment lever le gage de ma voiture?

Par **kine_old**, le **16/06/2007** à **14:25**

Bonjour, j'ai acheté une voiture dans un garage, par un organisme de crédit (crédipar). Or, en février, par la suite d'évènements familiaux engendrant des soucis financiers, je n'ai pas pu régler deux mensualités.
Ma voiture a donc été gagée.
Est-ce que le fait que je rembourse ces 2 mensualités d'un coup (sachant que mes ennuis financiers sont réglés), le gage sera levé?
Si non, comment faire lever ce gage?
Merci par avance de vos réponses.

Par **Jurigaby**, le **16/06/2007** à **18:39**

Bonjour.
LE gage est une sureté associée à une créance.
Je pense donc que si vous avez réglé votre dette, alors le gage disparaît comme par enchantement !